



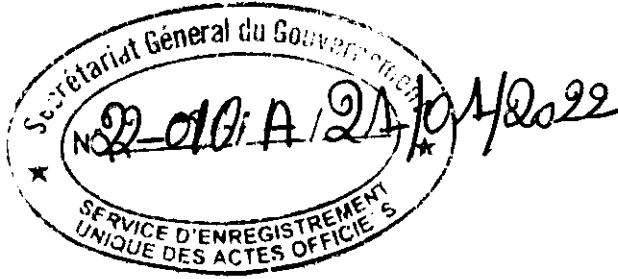
MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET
ET DU SECTEUR BANCAIRE

LE MINISTRE

وزارة المالية والميزانية والقطاع
المصرفي

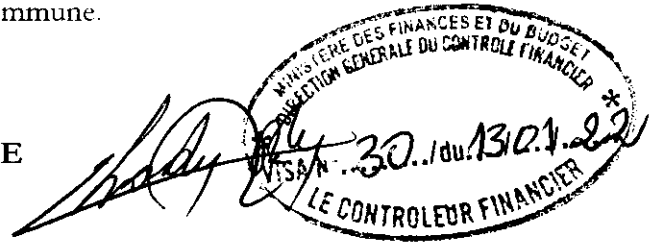
مكتب الوزير

Moroni le, 4c/04/22



ARRETE N° 22-010/MFBSB/CAB
Portant ouverture à titre exceptionnel d'une
ligne budgétaire au bénéfice de la charge
commune.

LE MINISTRE



- VU La Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par référendum en date du 30 juillet 2018 ;
- VU Le Décret n° 21-146/PR du 31 Décembre 2021, portant promulgation de la loi n°21-025/AU du 28 décembre 2021, portant loi des finances 2022 ;
- VU Le Décret n° 11-078/PR du 30 Mai 2011, portant réorganisation générale et mission des services des Ministères de l'Union des Comores, modifiés par les Décrets n°11-139/PR du 12 juillet 2011 ;
- VU Le Décret n°21-081/PR du 26 Août 2021, relatif à la composition du Gouvernement et aux Secrétaires d'Etat de l'Union des Comores ;
- VU Les nécessités de service :

ARRETE

Article 1^{er} : A titre exceptionnel et compte tenu de nécessité de service, il est ouvert les crédits de la rubrique, code Min : 31 – Service – 9996 – Nature : 1711, 1712, 1762, 6453, 6711 et 6712 - 6717 (Dettes et Contributions internationaux) de la Charges Communes pour toute l'année 2022 en cours.

Article 2 : Le Secrétaire Général, la Directrice Générale du Budget et la Directrice Générale du Contrôle Financier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté

KAMALIDINI SOUEF

